

Paru dans *Cahiers de linguistique française* 20, 1998, 229-253.

LE RAPPORT ECRIT-ORAL
Tendances dissimilatrices, tendances assimilatrices

Marie-José Béguelin
Universités de Neuchâtel et de Fribourg
projet FNRS 1214-046950.96

Dans la présente étude, il sera question du rapport écrit-oral tel qu'il se présente en français d'aujourd'hui. Après un bref rappel des problèmes que suscite l'opposition *langue parlée vs langue écrite*, je me propose de montrer que cette opposition n'est pas stabilisable: sujette à des évolutions contradictoires, elle tend par certains côtés à se creuser, par d'autres au contraire à s'effacer. En mettant l'accent sur un double mouvement, de différenciation d'une part et d'homogénéisation de l'autre, c'est-à-dire en décrivant sous forme de *processus* ce qui est souvent présenté, de manière statique, comme un *résultat*, je voudrais non seulement prolonger la réflexion sur la nature des relations entre langue écrite et langue orale, mais encore et surtout illustrer le rapport entre pragmatique et syntaxe.

Les domaines de faits évoqués -relativement variés- toucheront à la répartition des structures syntaxiques, à la spécialisation qui affecte certaines expressions référentielles, enfin à la façon dont s'incarnent, à l'écrit, certains phénomènes de reprogrammation discursive¹. Le problème de la "qualité" des textes (au coeur du présent volume) sera également évoqué: on verra qu'en français actuel, les faits reçus comme des "traits d'oralité" peuvent, en fonction de leur contexte d'occurrence, être investis de valeurs socio-culturelles antagonistes. Sous la plume de nombreux auteurs contemporains, les "marques de langue parlée" sont ainsi valorisées en tant que procédés rhétoriques, ce qui a sans doute un rôle à jouer dans certaines évolutions

¹ Il ne sera donc pas question ici des faits qui s'expriment au plan phonologique (p. ex. le problème des liaisons et enchaînements) et au plan morphologique (ainsi les dissymétries dans la nature et le nombre des marques d'accord).

grammaticales; par exemple celles qui concernent le statut syntaxique et la distribution des constructions segmentées.

1. Spécificités de l'écrit et de l'oral: un bilan contrasté

La littérature linguistique consacrée à la relation oral-écrit² fait état de controverses qui concernent les différentes dimensions du phénomène langagier. Le fait de savoir si, oui ou non, l'écrit est "la même chose" que l'oral y reçoit des réponses variées et parfois contradictoires.

Premier thème d'un débat millénaire: l'écrit a-t-il ou non, par rapport à l'oral, le statut d'une représentation (cf. Amacker, *ici même*)? A date récente, les conceptions plus ou moins "autonomistes" du couple oral-écrit (Prieto, Anis) s'opposent à des visions plus "intégrées" (Vachek 1985, Catach, éd. 1988: 23). Se profile ici la question de la priorité -tantôt affichée, tantôt niée- d'un des deux médias sur l'autre, avec les conséquences qui en résultent sur la manière de concevoir la *langue*, au sens saussurien. Autre problème, corollaire du précédent: est-il possible d'établir des correspondances entre unités écrites et unités orales, que ce soit au rang du phonème et du graphème ou aux rangs supérieurs de la structure linguistique (morphème et mot graphique, "phrase", éventuellement au-delà)? Les définitions diverses et parfois incompatibles qui ont été proposées pour le graphème (Pellat 1988) ne sont qu'un symptôme parmi d'autres des difficultés que la théorie des unités linguistiques rencontre à gérer la relation oral-écrit³. La question qui se pose *in fine* est de savoir si l'oral et l'écrit doivent être considérés et/ou décrits comme deux sous-codes, voire, dans certains cas, comme deux langues différentes, ou plutôt comme deux "modes de manifestation", à travers des canaux ou des "substances de l'expression" différents, d'une seule et même langue⁴.

² Voir les travaux cités en bibliographie, ainsi que ceux évoqués et discutés ici même par B. Schlieben-Lange. Ces études sont issues d'horizons théoriques, voire disciplinaires, très divers.

³ Une réflexion sur ce thème est proposée dans Berrendonner & Reichler-Béguelin 1989.

⁴ Les réponses apportées à cette question ne demeurent pas sans répercussions concrètes: par exemple, elles influencent -consciemment ou non selon les auteurs- le tri des matériaux linguistiques retenus pour la description; ou encore, elles orientent les façons de concevoir l'acquisition de l'expression écrite, que ce soit sous ses aspects orthographiques, grammaticaux ou discursifs.

Il semble que l'observation des données devrait permettre d'étayer l'une ou l'autre position: or, l'appréciation des disparités entre langue orale et langue écrite débouche à son tour, dans un cas comme le français, sur des constats fluctuants, marqués d'une apparente contradiction.

Par exemple Gadet 1996, sous le titre "Une distinction bien fragile: oral / écrit", présente une synthèse suggestive sur la question qui nous occupe. Tel qu'il est formulé, son intitulé laisse à penser que la classique opposition est ébranlée, le corps de l'article s'employant d'ailleurs à montrer quelles circonstances socio-communicatives sont impliquées dans ce phénomène. Or, Gadet termine par une conclusion en partie anti-orientée argumentativement: "ce sont [i.e. l'oral et l'écrit] des ordres qu'il serait fâcheux de ne pas distinguer dans la description" (p. 26).

D'un côté en effet, il semble assez communément admis qu'"(...) on ne parle pas tout à fait comme on écrit, pas plus qu'on ne peut écrire tout à fait comme on parle" (Martinon, cité par Gadet 1996: 13). Cette opinion - largement répandue chez les usagers du français- est relayée par la théorie de l'acquisition, pour laquelle "l'accès aux aptitudes rédactionnelles impose une révision d'un certain nombre d'aspects du maniement langagier liés aux usages de l'oral" (Auchlin, argument du présent colloque). Pourtant, si l'on envisage l'activité langagière sous l'angle de ses produits, il semble tout aussi légitime d'affirmer que la "plupart des caractères que l'on considère comme spécifiques de l'écrit se rencontrent à l'oral, et vice versa" (Rey-Debove, 1988: 86⁵).

Dans le présent volume, il serait ainsi possible de relever, çà et là, le reflet de deux stéréotypes concurrents: "l'oral et l'écrit, c'est très différent", et "l'oral et l'écrit, au fond, il n'y a pas de différence", qui, manifestement, coexistent dans le discours des linguistes.

2. Tendances dissimilatrice, tendances assimilatrice

D'où vient que la distinction oral-écrit soit, pour reprendre les termes de Gadet, à la fois fragile et nécessaire à maintenir? A cette situation relativement paradoxale, qui vaut plus particulièrement pour les niveaux syntaxique et discursif de la structure linguistique, j'aimerais proposer ici une explication de type dynamique, en montrant que la relation parlé-écrit est soumise à deux tendances contradictoires:

⁵ Cf. en ce sens Moreau, 1977; Blanche-Benveniste *in* Luzzati, éd., 1991: 53-56.

- Une tendance *dissimilatrice*, orientée vers l'utilisation plus spécialisée, dans un des types de médium, de telle ou telle structure syntaxique et/ou de telle ou telle routine référentielle ou planificatoire. Cette tendance est étroitement associée à la construction de normes grammaticales et de prototypes textuels, favorisée, comme on sait, par le mode de fonctionnement et de divulgation de l'écriture et des pratiques qui lui sont associées.

- Une tendance *assimilatrice*, qui vient en permanence contrebalancer la précédente. Cette tendance se traduit notamment par des phénomènes de "retour de l'oral dans l'écrit"⁶, qui d'une part contribuent à l'homogénéisation des observables syntaxiques et d'autre part témoignent de certaines péripiéties attachées à la notion de "qualité" du texte écrit.

On apportera ci-dessous des illustrations fragmentaires de ces phénomènes, qu'il serait évidemment souhaitable d'appréhender sur une plus vaste échelle.

3.1. Effets de la tendance dissimilatrice

3.1. Propriétés contrastives du récit oral et du récit écrit

Un premier exemple de la tendance dissimilatrice peut être emprunté à l'étude de Blanche-Benveniste 1995, qui a comparé, du point de vue syntaxique, une quinzaine de récits et de faits divers écrits et oraux. Je reproduis ci-dessous deux extraits représentatifs de son corpus:

(1) un jour sa gran- sa belle-mère lui dit euh - écoutez euh Hubert - parce qu'il s'appelle Hubert Litier en plus - Hubert il faudrait que vous me m'ouvriez le vasistas dans l'escalier-... - le bon-papa a glissé - la pagaie est passée par-dessus le vasistas- ils sont passés par le vasistas- le beau-père est resté accroché au vasistas- lui il a déboulé les escaliers- la grand-mère est venue voir ce qui se passait- elle a été emportée avec tout le monde (récit oral, Decormis 1985: 12-13 < Blanche-Benveniste 1995: 21)

(2) Condamnés à mort par la justice militaire pour avoir adhéré à des organisations clandestines, ainsi que pour détention d'armes et d'explosifs

⁶ Le phénomène inverse est bien sûr aussi attesté, mais ne sera pas illustré ici.

dans le but de renverser le régime, trois islamistes ont été pendus jeudi 16 décembre, au Caire. (récit journalistique, *Le Monde* < Blanche-Benveniste 1995: 22)

Dans les récits oraux soumis à l'analyse, Blanche-Benveniste relève une prédominance des verbes tensés. D'autre part, chaque verbe lexicalement "majeur" (par opposition aux verbes-outils dits "de dispositif", cf. *infra*) va de pair avec un épisode du récit, les épisodes étant présentés dans un ordre chronologique. Les noms d'action ou nominalisations ne sont pas absents, mais ils apparaissent de préférence après *il y a* (*il y a eu une explosion, il y a eu une petite dispute*).

Quant aux récits de presse, ils se caractérisent par un nombre beaucoup plus réduit de verbes tensés, par l'emploi de participiales détachées, d'infinitifs prépositionnels, et de nominalisations enchâssées dans des syntagmes (p. ex. "condamné *pour détention d'armes*"). L'auteur constate aussi une intéressante dissymétrie dans la fréquence et l'usage de la subordination. Contrairement aux idées reçues relatives au caractère soi-disant parataxique de l'oral, la subordination se trouve être plus fréquente dans les récits oraux que dans les dépêches d'agence: cela résulte en particulier de l'emploi, à l'oral, des "verbes de dispositif" construisant les clivées et les pseudo-clivées ("*c'est un roulement de la roue arrière qui a cassé*", "*un truc c'est que*"...). Ces tournures, bien représentées dans les récits oraux, sont en revanche absentes des récits de presse.

Le type d'écrit journalistique retenu dans cette étude -la dépêche d'agence- apparaît bien sûr comme un genre rigidement codé, soumis à des exigences de brièveté et de densité bien particulières, et la comparaison avec d'autres types de récits écrits apporterait des résultats différents (cf. *infra* ex. 10). Cela n'enlève rien au caractère exemplaire de cette comparaison, qui aide à comprendre, sur des fondements empiriques précis, comment l'apparition de certaines configurations syntaxiques se trouve conditionnée par les circonstances de production et de réception du message verbal, ainsi que par les façons d'organiser l'information que ces circonstances induisent.

3.2. Valeur de dicto de celui-ci, celui-là

Mon second exemple de la tendance dissimilatrice concernera la sémantique des expressions référentielles, et plus précisément l'emploi des pointeurs

démonstratifs *celui-ci*, *celui-là*, qui se comportent de manière relativement contrastée à l'écrit d'une part, et à l'oral de l'autre.

La situation de ces pointeurs à l'écrit est à peu près connue. Qu'ils fonctionnent isolément ou comme couple d'anaphoriques contrastifs, la norme dominante veut qu'ils soient utilisés en respectant avec soin certaines contraintes de proximité *vs* d'éloignement par rapport aux mentions préalables des référents désignés. Ainsi, en présence de deux candidats-antécédents successifs, *celui-ci* reçoit le rôle d'anaphorique "prochain" et *celui-là* d'anaphorique "lointain". Les exemples (3) et (4), fournis par Goosse-Grevisse¹³, § 669, illustrent ce mode particulier de référence, où l'ordre d'apparition des unités dans la chaîne linguistique est investi d'un rôle essentiel dans le processus interprétatif:

(3) Il s'informe [...] des études des garçons et des leçons des grandes demoiselles et *ceux-là* et *celles-ci*, interloqués, n'ont pas toujours la présence d'esprit de répondre. (Yourcenar)

(4) Estragon et Vladimir se sont remis à examiner, *celui-là* sa chaussure, *celui-ci* son chapeau. (S. Beckett; Goosse-Grevisse relèvent que *celui-là* désigne Estragon)

Dans une étude plus particulièrement consacrée au démonstratif de proximité, Corblin 1998 émet l'hypothèse que *celui-ci* aurait "vocation à la référence mentionnelle", c'est-à-dire vocation à renvoyer à "l'espace des entités discursives du texte, et à leur ordre relatif". A la suite de Tasmowski et de Kleiber, Corblin admet comme critère de l'emploi mentionnel le fait que *celui-ci* n'y est paraphrasable ni par *ce N-ci*, ni par la tournure avec dislocation *celui-ci, de N* où *N* serait récupérable dans le contexte immédiat. Tel est le cas dans (5), où la paraphrase de *celui-ci* par *ce petit papa-ci*, ou encore *celui-ci, de petit papa*, donne un résultat visiblement insatisfaisant:

(5) ... et le gamin s'accroupit sur un tabouret, tandis que sa soeur aînée rôdait autour de la boîte à jujube, près de son petit papa. *Celui-ci* emplissait des entonnoirs et bouchait des flacons, il collait des étiquettes, il confectionnait des paquets. (Flaubert, *Madame Bovary* < Corblin 1998)

Dans ce type d'emploi -qui concerne aussi les "groupes nominaux sans nom" à sens ordinal comme *le premier, ce dernier*, etc.- le type d'opération référentielle mise en jeu est à la vérité complexe: alors que *celui-ci* hérite un trait de genre du catégorisateur lexical utilisé dans ce qu'il est convenu d'appeler l'"antécédent" textuel, le N reconstruit n'est pas le même que le catégorisateur en question (dans l'exemple ci-dessus, une paraphrase à peu près acceptable serait *ce personnage-ci, celui-ci de personnage*)⁷. Les sept exemples de *celui-ci* relevés par Corblin dans *Madame Bovary* grâce à la banque de données Frantext obéissent tous à ce fonctionnement (au moins en partie) *de dicto*, avec pour mission d'assurer un changement de topique dans le texte.

En français parlé toutefois, les pointeurs qui nous occupent semblent exploités bien différemment. Si par exemple, à partir de (4), l'on se risque à construire un échange dialogué comme (6):

- (6) - Estragon prétend que Vladimir est absent.
- *Celui-ci / Celui-là* il commence à m'énerver.

... *celui-ci* et *celui-là* y apparaissent comme relativement interchangeable, quel que soit le référent visé⁸. Ces deux démonstratifs sont, en la circonstance, exempts de la valeur désambiguïsante forte qu'ils assumaient dans (3) et (4).

De fait, il a été observé qu'à l'oral, les démonstratifs en *-ci celui-ci, ceci* sont relativement rares: ils y sont fréquemment supplantés par *celui-là* et *cela*, qui jouent le rôle d'hyperonymes neutralisants. En langue familière, il existe dès lors une propension à utiliser *celui-ci* et *celui-là* comme des variantes libres, tout en renouvelant le démonstratif "lointain" à l'aide des formes resuffixées *celui-là-là* et *celui-là-là-bas*⁹. En outre, à l'oral toujours et dans les cas où l'opposition "proche" vs "lointain" associée à *celui-ci / celui-là* échappe à la neutralisation, elle ne s'interprète pas préférentiellement en fonction de l'ordre relatif des entités discursives, mais plutôt en fonction des coordonnées spatiales de l'énonciation, ou encore en termes de proximité "affective" ou "cognitive" (cf. *infra*). Il est permis de supposer que pour les francophones, l'usage mentionnel de *celui-ci* est à la fois malaisé et interactivement peu rentable sans l'appui du médium graphique: ce type

⁷ Pour un examen détaillé, cf. Berrendonner & Reichler-Béguelin 1996.

⁸ La remarque vaudrait également si nous avions affaire à un discours monologal réalisé oralement et non par écrit.

⁹ Cf. Goosse-Grevisse¹³, §§ 668 et 670.

d'emploi requiert en effet que chacun des interlocuteurs mémorise exactement l'ordre d'actualisation des formes, au prix d'un supplément de contrôle qui, en l'absence de tout support écrit, relève d'une oralité hypercorrecte ou d'apparat.

3.3. Limites intrinsèques à la tendance dissimilatrice

La situation se complique cependant lorsqu'on constate qu'en langue écrite - et pas seulement chez les scripteurs inexpérimentés auxquels ils donnent bien du fil à retordre - *celui-ci* et *ce dernier* sont souvent utilisés en infraction à la norme dominante, le paramètre de proximité du référent étant instancié par rapport à une échelle de préséance sémantique et cognitive, plutôt que par rapport au strict ordonnancement des signifiants:

(7) Lorsqu'Isidore est découvert, il est enfermé dans une pièce du château, mais *celui-ci* s'enfuit. (Copie d'élève < Berrendonner 1997: 231)

(8) Hippolyte déclara sa flamme à Aricie, *celle-ci* étant réciproque. (Etudiant de deuxième année, Lausanne, 1992)

Et, si l'on prend la peine d'élargir le corpus littéraire, on tombe sur d'autres routines d'emploi de *celui-ci*, banales quoique sans doute plus discrètement ancrées dans la conscience grammaticale des francophones d'aujourd'hui:

(9)

[il est question du loup] (...)
Et d'une voix papelarde
Il demande qu'on ouvre, en disant "Foin du loup!",
Et croyant entrer tout d'un coup.
Le biquet soupçonneux par la fente regarde.
"Montrez-moi patte blanche, ou je n'ouvrirai point",
S'écria-t-il d'abord. (Patte blanche est un point
Chez les loups, comme on sait, rarement en usage.)
Celui-ci, fort surpris d'entendre ce langage,
Comme il était venu s'en retourna chez soi. (La Fontaine,
Fables IV 15, v. 19-24; éd. Marc Fumaroli, La Pochothèque)

Les usages de ce genre sont monnaie courante dans les *Fables* de La Fontaine (Béguelin 1998), où ils coexistent avec les emplois *de dicto* dont le fonctionnement a été décrit plus haut. Dans (9), le démonstratif en italiques peut être paraphrasé par *ce loup-ci*, ou par *celui-ci de loup*, ce qui est le critère d'un emploi *de re*; d'autre part, *celui-ci* s'y laisse interpréter comme "le loup dont on est en train de parler, le loup qui nous concerne de près", et non, comme dans (5), "le X le plus récemment mentionné, situé à proximité dans l'ordre du texte". Le démonstratif de proximité est donc utilisé dans (9) sans référence à la séquentialité discursive, pour rethématiser le loup de la fable en cours après une parenthèse commentant le comportement des loups en général.

Oraux ou écrits, normatifs ou non, les exemples (6)-(9) viennent quelque peu brouiller les pistes, et montrent que la "vocation" à la référence mentionnelle mise en lumière par Corblin n'est pas aussi irrésistible qu'il n'y paraît. Faut-il pour autant abandonner l'idée d'une spécialisation des emplois oraux *vs* écrits des démonstratifs qui nous occupent? A mon sens, la question qui se pose est plutôt de savoir si les réalisations canoniques comme (3)-(5) ne seraient pas le produit d'une solide tradition littéraire, relayée par une tout aussi solide tradition normative, dispensatrices l'une comme l'autre de stratégies référentielles préfabriquées. Plutôt que le signe d'une vocation sémantique intrinsèque, la spécialisation de *celui-ci* en référence mentionnelle serait alors à interpréter comme le résultat d'un phénomène socio-communicatif consistant à cristalliser normativement, puis à porter au rang de prototype, un sous-emploi développé dans certains documents langagiers où:

(I) l'anticipation des ambiguïtés référentielles est une contrainte pragmatique forte;

(II) le médium graphique favorise (quoique sans l'imposer généralement) une interprétation topographique des instructions sémantiques "proximité" *vs* "éloignement".

En raison du matériau phonique et des contraintes particulières qui en découlent pour les interlocuteurs, la langue parlée se montre toutefois peu perméable, à une telle évolution, en dehors de circonstances particulières. Il n'est guère original d'observer que la notion même de référence "mentionnelle" entretient des affinités avec l'expression écrite, dont le produit constitue à proprement parler un espace où l'ordre relatif des entités discursives reste enregistré et en tout temps vérifiable.

Au total, l'opposition oral-écrit débouche donc bien sur une série de disparités entre français écrit et français parlé, qu'il s'agisse de dissymétries dans la fréquence d'utilisation de certaines structures syntaxiques, ou d'exploitations prototypiques divergentes dans le cas des expressions référentielles; les écarts constatés signalent, on l'a vu, l'influence des conditions de production -nature du médium et pressions sociales comprises- sur l'élaboration et la planification du message linguistique. Cependant, il n'est possible de raisonner qu'en termes de préférences: les disparités relevées entre langue écrite et langue orale ne sont jamais absolues au plan des faits, même si elles tendent à s'imposer comme telles au plan des normes. Ainsi, le texte suivant a beau nous être transmis par écrit, il présente plusieurs traits d'organisation syntaxique qui caractérisent les récits oraux (cf. *supra* 3.1): emploi d'un nom d'action après *il y a* (*y a eu la manoeuvre aux écoutes*), succession de verbes tensés désignant des actions successives (*la sculpture s'est embouti...*, *Le beaupré a crevé*, *Il s'est engagé*, *Le foc a raclé...*), absence de participiales et d'infinitifs prépositionnels, phénomène de retouche (*la clique était si saoule, celle du hale*), etc.:

(10) Devant le café "La Marine" y a eu la manoeuvre aux écoutes... sur bouée d'amarres avec une dérive pas dangereuse... Mais la clique était si saoule, celle du hale, qu'elle est venue buter en face dans le môle des douaniers... La "dame" de la proue, la sculpture superbe s'est embouti les deux nichons... Ce fut une capilotade.... Ça en faisait des étincelles... Le beaupré a crevé la vitre.... Il s'est engagé dans le bistrot.... Le foc a raclé la boutique... (Céline, *Mort à crédit*, Gallimard, Folio, p. 125)

Le texte (10) exhibe donc sciemment un certain nombre de traits morpho-syntaxiques qui, statistiquement, dominant dans le récit "parlé"; de ce point de vue, la clause au passé simple (*Ce fut une capilotade*) constitue une marque hétérogène.

4. Effets de la tendance assimilatrice

Cet exemple nous fournira une transition pour passer à l'examen de la tendance assimilatrice. Parallèlement aux phénomènes de différenciation illustrés plus haut, il existe en effet de puissants facteurs d'homogénéisation qui viennent constamment rétablir une forme d'unité entre langue orale et

langue écrite¹⁰. Un de ces facteurs est la mimésis de l'oralité, qui inspire au XXe siècle une riche gamme de genres littéraires. Au chapitre de la tendance assimilatrice, je me propose d'analyser ici des phénomènes de reprogrammation discursive intimement liés à la pratique orale du langage, mais qui prêtent à imitation ou à contrefaçon en français écrit actuel où ils connaissent une faveur manifeste. Comme ces phénomènes soulèvent des questions de syntaxe "phrastique", j'ouvrirai une parenthèse sur la problématique de la segmentation du discours et la question du statut de la phrase, unité à laquelle les pratiques d'écriture confèrent un rôle prépondérant. Cette parenthèse nous conduira -une dernière fois- à relever certaines tensions entre normes écrites et normes orales.

4.1. Excursus: le statut linguistique de la "phrase"

Elaborée, pour l'essentiel, par les grammairiens du XVIIIe siècle, la notion de phrase s'est imposée sous sa forme actuelle au cours du XIXe siècle, en relation avec la standardisation des usages typographiques et le développement de la grammaire scolaire (Chervel 1977; Seguin 1993). Au même titre que la lettre, le mot, ou encore le paragraphe, la phrase est, au premier chef, une unité graphique. D'un point de vue linguistique, on a en effet montré depuis longtemps l'inadéquation de la phrase pour rendre compte des données orales, les signes de ponctuation ne pouvant être corrélés systématiquement avec les marques intonatives (sauf, évidemment, dans la lecture à haute voix); on a aussi montré que la phrase graphique -délimitée à son début par une majuscule et à la fin par un point- est une notion confuse, composite et multi-critères, une "unité du savoir pratique"¹¹.

Unité floue et informelle, à caractère épilinguistique plutôt que métalinguistique, la phrase est cependant, en tant qu'objet d'inculcation, investie d'un rôle régulateur dans les pratiques langagières en général et rédactionnelles en particulier¹². Ainsi la grammaire scolaire d'aujourd'hui centre-

¹⁰ On en trouve des illustrations dans Luzzati, éd. 1991, avec notamment l'étude de Pinchon & Morel sur la ponctuation des discours directs de romans et celle de Blanche-Benveniste sur les analogies qui peuvent être établies entre l'oral ordinaire et l'écrit poétique. Voir aussi Zay 1990, Gadet 1996.

¹¹ Voir l'argumentation développée dans Berrendonner & Reichler-Béguelin 1989; Berrendonner 1993 et 1993a.

¹² "Si donc la théorie de la langue qui se matérialise sous forme d'écriture est bien à rejeter comme théorie linguistique *per se*, elle doit par contre y être incorporée

t-elle ses analyses autour d'un prototype idéalisé, dont la représentation formelle est GN + GV (+Gprép), et qui est associé à l'idée de *complétude*, sémantique aussi bien qu'orthographique. Conçue sous cette forme abstraite, la "phrase P" sert de cadre à l'analyse en constituants grammaticaux, mais aussi, en mainte occasion, de modèle pour le "bien écrire". Ainsi les conseils donnés aux apprentis rédacteurs en difficulté se résument-ils souvent en consignes incitant l'élève à se conformer à la structure canonique: "Fais des phrases courtes", "Fais des phrases complètes", ou encore, sous la forme de ce slogan elliptique: "Sujet, Verbe, Complément(s)!"

Dès lors, pour beaucoup de francophones lettrés (quand ce n'est pas pour certains linguistes), la phrase-type, caractérisée par une certaine structure syntaxique et signalée dans la graphie par un point final, en vient à être reçue comme une réalité naturelle, gage du caractère organisé de la séquence qu'elle délimite: "Pas de point, pas de phrase; pas de phrase, pas de grammaire", pour reprendre les termes de Blanche-Benveniste 1997a: 76. Cependant, les deux textes d'élève reproduits ci-dessous montrent bien que le découpage en "phrases graphiques standard" ne va pas de soi, et ne se construit pas en transposant simplement des compétences développées dans la pratique orale:

(11) Un jour une vieille femme mourut et comme, au temps ou cette histoire se passe, on veillait les morts, il fallut veiller la vieille femme qui s'appelait Adèle alors comme peu de personne voulait veiller Adèle on fit appeler aux jeunes filles du village mais au milieu de la nuit les garçons leur firent une farce et les filles crurent qu'Adèle se réveillait alors elles partirent au village et les garçons mangèrent leur souper. (Résumé d'un texte narratif par un élève de 13 ans, corpus D. Martin, CVRP < Béguelin, dir. à paraître, ch. XIII)

(12)

1 L'histoire d'un garçon qui un après-midi d'été, fut sauvé par son fidèle compagnon.

2 Il était une fois un garçon aimait beaucoup l'eau.

3 Un jour faisait beau temps le petit garçon qui s'appelait luc eut l'idée d'aller au bord de l'étang avec son chien.

4 Quand il eut dit à ses parents s'il pouvait aller au bord de l'étang avec son mitor Il prit la laisse pour le chien et il s'en alla avec lui.

5 Une fois au bord de l'étang.

en tant que support (entre autres) de cette composante régulatrice qui fait partie intégrante de toute activité langagière." (Achard 1988: 74).

- 6 détachait son chien mit la laisse sur la branche
7 Ensuite il trouva une branche d'arbre par terre.
8 Le chien attentivement le regardait avec des yeux très gros comme
des hiboux.
9 Ils se préparaient à partir.
10 Le garçon dans un grand geste lança le bâton dans l'eau.
11 Au même moment! il glissa dans l'eau.
12 Le chien rapporta le bâton mais son maître avait disparu.
13 Le chien lâcha le bâton et alla repêcher luc.
14 milor le ramena au bord.
15 Bien sûr trempé comme une soupe.
16 Mais aucune égratignure.
17 Il le ramena à la maison avec la laisse autour du cou.

Elève, 9-10 ans, *in* Bonnet-Piguet 1993: 24-25

Dans l'exemple (11), la segmentation du texte par les signes de ponctuation signale un mode de structuration habituel dans les récits oraux. Contrairement aux usages rhétoriques développés dans le récit écrit standard, ce sont en effet les connecteurs *alors*, *mais*, *et*, qui sont exploités pour démarquer ce que nous avons ailleurs appelé les *clauses*, c'est-à-dire les unités syntaxiques connexes de rang supérieur¹³. Le signe de ponctuation forte -le point- n'est utilisé dans (11) que là où la langue parlée présenterait un intonème final, signalant l'achèvement d'une *période*, c'est-à-dire un ensemble d'une ou de plusieurs clauses constituant un programme discursif complet¹⁴. Quant au texte (12), les points y sont au contraire sur-représentés: ils démarquent souvent des clauses, autrement dit des énonciations minimales, mais aussi quelquefois -en deçà de la clause? la question sera reprise plus loin- certains syntagmes, adjectivaux (ligne 15) ou prépositionnels (lignes 5 et 11).

Les tentatives de systématisation partielle dont témoignent -dans des directions opposées- les deux textes ci-dessus, montrent *a contrario* que dans ses usages normatifs, le point ne sert pas à délimiter méthodiquement des unités qui seraient la contrepartie exacte des clauses et des périodes dans lesquelles s'articule le discours oral; de même sait-on depuis longtemps que l'analyse en mots graphiques n'est pas congruente avec celle en morphèmes,

¹³ Voir les références signalées *supra*, note 11.

¹⁴ Associés à l'usage du passé simple, très bien maîtrisé dans cette copie, les phénomènes de sous-ponctuation traduisent clairement ici une compétence intermédiaire dans l'acquisition des aptitudes rédactionnelles.

ni avec aucune autre analyse en unités syntaxiques de rang constant. La valeur graphémique du point n'en est, on s'en doute, pas plus facile à caractériser pour autant.

En réalité, si l'on consulte un ouvrage technique tel que le *Traité moderne de ponctuation* de Damourette, le point, signal de "fin de phrase", semble traditionnellement associé à une double propriété. D'abord, il est censé séparer des syntagmes indépendants les uns des autres, marquant ainsi "l'aboutissement normal d'une période¹⁵" (Damourette 1939: 44). De ce point de vue, la fonction syntaxique du point est d'ailleurs reconnue comme plus stable que celle de la virgule:

"séparant des groupes grammaticalement indépendants les uns des autres, les pauses qu'il [i.e. le point] représente ne donnent pas lieu aux mêmes finesses que les pauses virgulaires." (*ibid.*)

En second lieu, et comme il ressort de la citation précédente, le point passe pour être la contrepartie d'un phénomène prosodique, si rudimentairement décrit soit-il: le point "représente" une pause d'une certaine nature. Ce ponctuant est donc simultanément considéré comme une marque de clôture syntaxique et -dans une vision correspondancielle de l'écrit et de l'oral- comme l'équivalent d'une marque prosodique d'achèvement: en d'autres termes, il est chargé de signaler *à la fois* une forme de complétude micro-syntaxique et une forme de complétude macro-syntaxique. Or -en dépit des grammaires normatives- ces deux formes de complétude ne coïncident pas toujours, et l'on peut s'attendre à certaines inconsistances dans les règles d'usage.

4.2. Représentation graphique des phénomènes de réouverture de périodes

De fait, les emplois concrets du point ne vérifient pas toujours les deux critères définitoires de Damourette. Ainsi, dans certains types de prose écrite, on observe une nette propension à employer le point alors même qu'une structure syntaxique paraît encore non saturée, par exemple avant l'ajout d'un complément régi (13)-(14), d'une détermination ou d'une re-

¹⁵ Le terme n'est pas à prendre ici avec le sens technique proposé dans Berrendonner & Reichler-Béguelin 1989, et qui nous a servi pour le commentaire de (11).

lative enchaînée (14)-(15), (17), ou encore avant l'introduction d'une retouche dans l'expression (16)-(17):

(13) La respectabilité est une image qui s'achète. Avec du concret. (*Le Temps*, 20.5.98)

(14) Dès l'annonce, pourtant rassurante, de leur séparation, la presse populaire anglaise se déchaîne. Contre Paula. Qui a plaqué un digne chevalier de la Couronne pour un "dingo sauvage" australien. (*Elle*, 7.9.98)

(15) Mais la gloire l'argent, le show-business ont transformé cette histoire simple en une véritable tragédie shakespearienne. Pleine de bruit et de fureur. (*Elle*, 7.9.98)

(16) Ce "non" résonne tout au long de ces cent petites pages tendues qui sont aussi une déclaration d'éternel amour à la vie. A la vie du corps. (*Le Monde*, 24.4.98)

(17) Bernard Noël, ici, a une intonation parfaite, le bon tempo, la bonne longueur. La bonne longueur. Tenue comme une note, comme une mélodie du corps nu. Comme la voix d'une tragédienne. (*Le Monde*, 24.4.98)

(18) S'il ne dit rien, il n'en pense pas moins. A ses trois filles, notamment. (*Elle*, 7.9.98)

Par rapport aux mêmes séquences non ponctuées, ou, le cas échéant, ponctuées par des virgules, l'effet produit est celui d'une épexégèse (c'est-à-dire d'un ajout "après coup" d'information), procédé qui peut être appliqué de manière filée, comme le montrent (14) et (17). Dans (18), l'opération est mise au service d'un jeu de langage: l'expression figée "il n'en pense pas moins" est en effet le lieu d'une syllepse qui la délexicalise, le complément rectionnel "A ses trois filles" présupposant un verbe *penser* libre de sa construction.

Pour expliquer l'effet de "langage improvisé" induit par cette série d'exemples, on peut supposer qu'ils sont perçus comme les équivalents écrits des cas assez fréquents où, à l'oral, une période, démarquée comme il se doit par un intonème final, semble rouverte *a posteriori* par le locuteur, à des fins d'ajout ou de correction de son propre discours:

(19) lorsque vous êtes dev=nu journaliste^{S-} vous n'aviez vous n'aviez pas du tout: pensé: que vous deviez ajouter votre prénom^F à votre nom^F (SLF, Cavanna 17)

(20) il m'a marché sur le pied^F exprès^F (< F. Zay)

(21) (le) seul point commun qu= nous avons^S moi j'avale les mots^S lui il a un p=tit ch=veu sur la dent^F sur la langue^F (SLF, Deferre 10)¹⁶

Les exemples (19)-(21) ont pour caractéristique remarquable que le réseau des solidarités syntaxiques semble y enjambrer la frontière instituée par un intonème final ou conclusif, marquant l'achèvement du programme en cours. Comment rendre compte de manière non réductrice de ces séquences qui, d'un point de vue syntaxique, ont les allures de la connexité, mais qui sont apparemment disconnexes d'un point de vue énonciatif et discursif? De notre point de vue (cf. Berrendonner *et alii*, à paraître), elles sont susceptibles de deux explications.

(I) Certains exemples sont analysables comme des couples de périodes P1 + P2 où P2 a pour propriété d'être elliptique. Les deux périodes entretiennent dans ce cas une relation particulière, d'un point de vue syntaxique comme d'un point de vue praxéologique. Au plan syntaxique, P2 peut contenir, comme dans (19) et (20), et aussi (13)-(15) *supra*, un complément pourvu d'une marque de rection, un complément adverbial, une détermination; le terme régissant y est un élément zéro, interprété par emprunt au matériau lexical de P1. Au plan praxéologique, tout se passe comme si le sujet rouvrait *a posteriori* une unité de son programme discursif pour apporter une information complémentaire, appliquant à son discours un mode de progression par "à-coups" minimaux.

(II) D'autres exemples présentent un phénomène de piétinement ou de liste survenant à la fin d'une période; il est alors plausible de considérer qu'on a affaire à une seule et même période, mais achevée -parfois sur le mode du bafouillement- en deux, voire en plusieurs fois. Cette explication convient particulièrement à (21), qui s'achève sur une réitération à valeur correctrice.

Face aux exemples attestés, il n'est cependant pas toujours aisé de déterminer si l'on a affaire au cas I ou au cas II, la décision reposant sur une prise

¹⁶ Conventions de transcription: F = intonème conclusif; S = intonème continuatif ou progrédient; S- = continuatif mineur.

d'indices extérieurs. Dans (17) par exemple, le segment démarqué graphiquement "La bonne langueur" prolonge une liste amorcée dans la phrase précédente. Mais sous les apparences d'un repentir après lapsus, la ponctuation est en fait exploitée pour mettre en scène un jeu paronomastique (*la bonne longueur. La bonne langueur*). Un exemple de ce genre incite à se demander si certaines réitérations (notamment celles à fonction non correctrice) ne peuvent pas donner lieu, le cas échéant, à l'ouverture d'un nouveau programme discursif, donc d'une nouvelle période¹⁷.

Je ne m'attarderai pas davantage sur les problèmes de modélisation suscités par les réouvertures de période. Je me bornerai à constater que dans les contreparties littéraires ou journalistiques qui en sont produites, le point peut donner l'impression de n'être plus utilisé prioritairement avec un rôle "logique" de délimitation syntaxique (cf. Damourette). En pareil emploi, il récupère toutefois une fonction de mimésis d'un intonème final. Du coup, le recours au point permet de "connoter" l'oral, en suggérant un discours en train de s'élaborer, dont l'énonciateur s'octroie la liberté d'intervenir *a posteriori* pour compléter ou réorienter le contenu d'un propos qu'il vient pourtant de présenter comme achevé. Dans (13)-(18), le texte est dès lors produit selon une technique de rajout ou d'addition, clairement préférée à une technique de repentir¹⁸. Cela ne saurait rester exempt de conséquences sémiotiques: car la technique de rajout, inévitable en langue orale, résulte d'un choix délibéré à l'écrit, où l'effacement des traces d'élaboration du texte est non seulement possible, mais de règle dans bon nombre de types textuels. Ainsi, d'un point de vue stylistique, (13)-(18) contrastent-ils nettement avec la dépêche d'agence reproduite sous (3), qui se présente comme un "produit fini" où toute trace de retouche ou de tâtonnement est proscrite. Dans leurs effets syntaxiques, les effets d'improvisation produits par (13)-(18) sont toutefois peu éloignés, si l'on y réfléchit, du mode de segmentation illustré par les lignes 15-16 du texte d'élève reproduit sous (12).

Ce dernier rapprochement me donne l'occasion de souligner l'ambiguïté des valeurs attachées aux "traits d'oralité": selon les types de textes où on les rencontre, ils sont susceptibles d'être reçus ou bien comme des "effets voulus", des marques rhétoriques valorisées, ou bien comme des mal-

¹⁷ Jeanneret, sous presse, analyse des exemples conversationnels, à la fois comparables et différents, où une configuration syntaxique donnée semble, en surface au moins, chevaucher deux ou plusieurs tours de parole. Sur les phénomènes de liste, cf. les travaux du GARS, p. ex. Blanche-Benveniste & Jeanjean 1986.

¹⁸ Comparer les "piétinements paradigmatiques" qui inspirent l'écriture de poètes comme Ponge ou Michaux: Blanche-Benveniste *in* Luzzati, éd. 1991.

adresses d'ignorants. Pour ne pas rester sur un seul exemple, comparons (22a-b) à (23):

- (22) a. Mais de ce grand voyage, il n'en revint jamais. (copie)
b. Là-bas, ils comptent y dormir. (copie)

(23) - Mais *à l'église, ils doivent y être déjà*; vous ferez bien de ne pas perdre de temps. Allez surveiller votre déjeuner. (Proust; mes italiques)

Pourchassé assez impitoyablement dans les copies d'élève du secondaire, le "pléonasme grammatical" dont témoignent (22a-b) est pourtant l'instrument même que Proust exploite littérairement, au service d'un effet parodique subtil dans la reproduction du langage d'un de ses personnages (en l'occurrence, la tante Léonie).

- Détachement et enchâssement

Mon second exemple de "retour de l'oral dans l'écrit", conduisant à une transgression du schéma phrastique canonique, concerne les phénomènes de détachement. Nous avons tenté de classer ailleurs (Berrendonner & Reichler-Béguelin 1997) les constructions dites segmentées, en montrant qu'elles sont assimilables tantôt à des constructions comportant une extraposition à caractère micro-syntaxique (en d'autres termes, à des clauses disloquées), tantôt, au contraire, à des couples de clauses formant des périodes binaires (je limite mes exemples à des détachements en tête d'énoncé):

- (24) a. à ma soeur^S j'offre une bague^F (1 clause disloquée; cf. la marque de rection sur le constituant détaché *à ma soeur*)¹⁹
b. ma soeur^S je <lui> offre une bague^F (2 clauses, soit 1 période binaire)

¹⁹ Au niveau d'analyse supérieur, cette clause peut évidemment représenter une période monoclausale.

Il existe toutefois des séquences formellement ambiguës où, en l'absence de marquage explicite de la rection, il est impossible de décider si l'on a affaire à une ou à deux clauses. C'est le cas quand l'élément détaché est un sujet ou un objet non repris par un anaphorique à statut de pointeur "libre":

- (25) ma soeur^S elle arrive demain^F
le parfum^S j'adore^F

Il existe enfin des structures hybrides, dont (22) et (23) fournissent des exemples, mais sur lesquels je ne m'attarderai pas davantage.

Dans l'étude mentionnée plus haut, nous avons pensé, pour des raisons théoriques, qu'un critère fiable du caractère bi-clausal d'une structure détachée était qu'elle ne pouvait se trouver en position enchâssée. Cela tient à la nature des unités concernées: une période étant définie comme un microprogramme discursif, un événement de communication, on voit mal comment elle pourrait faire l'objet d'un enchâssement à caractère micro-syntaxique²⁰.

Or le critère s'est révélé difficilement applicable aux données empiriques que nous avons récoltées. Nous sommes en effet tombés, à l'oral mais aussi très souvent à l'écrit, sur une série d'exemples où des constructions segmentées apparaissent dans des complétives, des causales, des consécutives:

- (26) "Ils font cuire trop à la va vite, répondit-elle en parlant des grand restaurateurs, et puis pas tout ensemble. Il faut que *le boeuf, il devienne comme une éponge*, alors il boit tout le jus jusqu'au fond(...)" (Proust)

- (27) - Oh! Monsieur, cette pauvre Madame qui sera si heureuse qu'on tire son portrait, et qu'elle va même mettre le chapeau que *sa vieille Françoise, elle lui a arrangé*, il faut la laisser faire, Monsieur. (Proust)

- (28) Moi, comte de la Fère, gentilhomme qui n'a jamais menti, je jure devant Dieu d'abord, et ensuite devant cette pauvre reine, que *tout ce qu'il*

²⁰ Gadet 1991 a étudié en détail le traitement du détachement au XXe siècle. Il ne semble pas que le cas du détachement en contexte de subordination ait spécialement retenu l'attention des grammairiens, peut-être parce que le détachement était volontiers expliqué par le caractère "décousu" de l'oral, par ailleurs réputé pour privilégier la parataxe.

était possible de faire pour sauver le roi, nous l'avons fait sur le sol d'Angleterre. (Dumas)

(29) (...) mais d'ici 20 ans comme ils vont te dire que la retraite elle elle est en déficit elle est en déficit tu vas tu vas encaisser plus que 20% (oral < Blanche-Benveniste 1990: 87)

(30) oui et tu penses que *les gens ils s'intéressent à la langue* en général comme ça/ (oral, CFA80, 159)

(31) J'ai l'impression que, *l'indo-européen, les jeunes s'en moquent comme de ma première chemise brune.* (bulle d'un dessin de Pessin, *Le Monde*)

(32) ... il était d'ailleurs en train de parler motos avec son collègue Rappart. C'était celui qu'il préférait, parce qu'il était à la caserne son voisin d'étage et que *son fils non plus ça n'allait pas fort.* (Japrisot)

(33) Moïse était aussi très irrégulier mais là Madame Rosa était coincée parce que *l'Assistance publique ils pouvaient pas se faire ça entre Juifs.* (Ajar; *l'Assistance publique* = métonymie pour "mettre Moïse à l'Assistance publique")

(34) Et nous nous détestâmes si fort pendant le temps qui nous restait ce jour-là que, *le verre d'eau, je m'y noie encore.* (Japrisot)

L'interprétation de ces faits est relativement complexe. Plusieurs explications se présentent, qui peuvent d'ailleurs entrer en concurrence à propos de tel ou tel énoncé.

(I) Les exemples (26)-(30), où le détachement concerne le sujet ou l'objet, renvoient au cas de (25), c'est-à-dire aux structures qui sont susceptibles d'une double analyse, soit en termes micro-, soit en termes macro-syntaxiques. Elles sont donc récupérables comme des enchâssements de clauses présentant un cas de "double marquage" du sujet ou de l'objet, et pourraient indiquer une tendance à la lexicalisation micro-syntaxique des structures potentiellement ambiguës à sujet ou à objet détaché (cf. Berrendonner 1993b).

(II) Par ailleurs, dans certains cas comme (30)-(31), la structure segmentée est introduite par les expressions *tu penses que, j'ai l'impression que*: Dans la foulée de l'étude consacrée à la subordination et à la "rection faible" de certains verbes par Blanche-Benveniste 1989, on peut se deman-

der si les expressions en questions ne seraient pas à prendre, dans ces exemples, non comme des subordinants *stricto sensu*, mais comme de quasi-préfixes modaux, proches par leur fonctionnement de *à mon avis* ou *peut-être que...* Dans l'un comme dans l'autre exemple, le verbe initial présente en effet certaines propriétés communes aux "recteurs faibles" de Blanche-Benveniste: ils sont susceptibles de figurer en incise (*oui et les gens ils s'intéressent à la langue en général comme ça/ tu penses*) et ne semblent pas absolument libres de leur conjugaison (*ayons l'impression que...?*) Toutefois ils admettent un représentant pronominal (*j'en ai l'impression; tu le penses*, mais peut-être avec une nuance sémantique).

(III) Après un *verbum dicendi* (cf. (28)-(29)), il est souvent possible de soupçonner un changement de programmation du discours indirect vers le discours indirect libre ou le discours direct. Malgré les dichotomies strictes, sans doute relativement artificielles, instituées entre les différents types de discours rapporté, il n'est pas rare en effet de rencontrer des formes hybrides (Reichler-Béguelin 1997). Or, la reprogrammation inopinée d'un discours indirect en discours direct suppose qu'on repasse à une organisation syntagmatique de type macro-syntaxique:

(35) Et j'ai essayé d'écouter encore parce que le procureur s'est mis à parler de mon âme.

Il disait qu'il s'était penché sur elle et qu'il n'avait rien trouvé, *messieurs les Jurés*. Il disait qu'à la vérité, *je n'en avais point, d'âme*, et pas un des principes moraux qui gardent le coeur des hommes ne m'était accessible. (Camus, *L'étranger*; mes italiques)

Tel est le cas dans (35) avec l'irruption de l'apostrophe *messieurs les jurés* à la suite d'une *que-P* construite par le verbe *Il disait*. On peut relever, dans la phrase qui suit, la présence en subordination d'une extraposition ("*Il disait qu'à la vérité, je n'en avais point, d'âme*") qui produit un effet stylistique congruent.

(IV) Enfin, les exemples (32)-(33), introduits par un *parce que*, peuvent s'expliquer soit comme introduisant un discours indirect libre, soit comme traduisant une évolution de *parce que* vers le simple statut de connecteur: dans les deux cas, la notion de subordination ne s'applique pas.

Ce domaine de faits reste évidemment à creuser et à prospecter; mais on voit bien que les outils d'analyse mis à disposition par la grammaire traditionnelle (structure de la phrase canonique, conception restrictive des possibilités grammaticales associées au discours rapporté, etc.) trouvent ici

leurs limites. Les exemples d'"oral dans l'écrit" collectés ci-dessus ne permettent en tout cas plus d'ignorer la diversité des schémas "phrastiques" usuels en français contemporain; ils forcent aussi à s'interroger sur la nature des relations syntaxiques réellement à l'oeuvre dans les textes et les discours.

Conclusion

Dans la présente étude, j'ai essayé, en donnant une vision dynamique du rapport entre langue écrite et langue orale, de rendre justice à deux constatations auxquelles ce rapport donne lieu:

(I) Distincts du point de vue des canaux et du point de vue énonciatif, l'oral et l'écrit articulent différemment le discours, mobilisent des opérations cognitives en partie spécifiques, et tendent l'un comme l'autre à sélectionner des formes linguistiques particulières. L'intervention normative concerne davantage l'écrit, plus particulièrement soumis à une "norme de saturation" syntaxique et informationnelle (Achard, 1988: 70).

(II) Cependant, au vu des données empiriques, l'oral et l'écrit ne relèvent pas de deux descriptions grammaticales distinctes.

En d'autres termes, l'écrit et l'oral, en tant qu'activités langagières, sont bel et bien soumis à des contraintes d'encodage et de décodage pragmatiquement différentes, ce qui comporte des conséquences linguistiques; mais *cela n'implique pas que les "produits finis" des deux activités puissent être caractérisés par des traits de surface qui seraient exclusifs à l'un ou à l'autre mode de production.*

Si la situation se présente ainsi, c'est probablement, comme l'ont souligné beaucoup d'auteurs, en raison des mutations sociales et technologiques qui affectent en permanence la relation oral-écrit, et qui sont à la source de "genres" nouveaux dans les deux médias: phénomènes relevant d'une "oralisation secondaire" (oral radiophonique, etc.), ou au contraire apparition de nouveaux types d'écrits influencés par le mode de production oral (pratiques de transcodage, usage du Minitel ou du courrier électronique²¹). Tous ces facteurs historiques, en contrariant les équations traditionnelles entre *écrit* et *soigné, contrôlé, oral = familier, spontané*, contribuent à

²¹ Cf. Rey-Debove 1988, Gadet 1996, Béguelin *et al.*, à paraître; voir aussi les références données ici même par Schlieben-Lange.

brouiller les différences, et modifient en permanence les représentations que l'on est en droit de se faire du couple oral-écrit²². Dans cette étude, sous la partie "Tendances assimilatrices", j'ai toutefois essayé de montrer le rôle homogénéisateur de facteurs plus proprement littéraires, comme la mimésis de l'oralité, fortement valorisée dans certains types textuels, notamment, mais non seulement dans les passages de discours rapporté.

Bibliographie

- ACHARD P. (1988), "La spécificité de l'écrit est-elle d'ordre linguistique ou discursif?", in N. Catach (éd.) (1988), 67-76.
- ANIS J. (1984), "La construction du graphème et ses enjeux théoriques", *Archives et documents de la Société d'Histoire et d'Epistémologie des Sciences du Langage* 5, 1-45.
- ANIS J. (1988), *L'écriture. Théories et descriptions*, avec la coll. de J.-L. Chiss et C. Puech, Bruxelles, De Boeck.
- BEGUELIN M.-J. (1998), "L'usage des SN démonstratifs dans les *Fables* de La Fontaine", *Langue française*, sept. 1998
- BEGUELIN M.-J. (sous la dir. de) (à par.), *De la phrase aux énoncés. Grammaire scolaire et description linguistique*, Commission romande des moyens d'enseignement (COROME), 280 pp.
- BERRENDONNER A. (1993), "La phrase et les articulations du discours", *Le français dans le monde, Recherches et applications*, février-mars 1993, 20-26.
- BERRENDONNER A. (1993a), "Périodes", in H. PARRET (éd.), *Temps et discours*, Louvain, Univ. Press, 47-61.
- BERRENDONNER A. (1993b), "Sujets zéro", in S. KAROLAK & T. MURYN (éds), *Complétude et incomplétude dans les langues romanes et slaves. Actes du 6e Colloque international de Linguistique romane et slave* (Cracovie, 29 sept.-3 oct. 1991), Cracovie, 17-43.
- BERRENDONNER A. (1997), "Schématisation et topographie imaginaire du discours", in MIEVILLE D. & A. BERRENDONNER (éds), *Logique, discours et pensée. Mélanges offerts à Jean-Blaise Grize*, Berne, Peter Lang, coll. Sciences pour la communication, 219-237.
- BERRENDONNER A. & M.-J. [REICHLER-]BEGUELIN (1989), "Décalages. Les niveaux de l'analyse linguistique", *Langue française* 81, 99-125.
- BERRENDONNER A. & M.-J. REICHLER-BEGUELIN (1996) "De quelques adjectifs à rendement anaphorique: *premier, dernier, autre*", *Studi italiani di linguistica teorica e applicata* XXV, 3, 1996, 475-502.

²² Ainsi Blanche-Benveniste conclut-elle qu'on ne peut "bâtir une opposition stable entre l'écrit et le parlé en se fondant sur les catégories du spontané et de l'élaboré." (1997: 10)

- BERRENDONNER A. & M.-J. REICHLER-BEGUELIN (1997), "Left dislocation in French: varieties, uses, and norms", in J. CHESHIRE & D. STEIN (eds), *Taming the vernacular*, London and New York, Longman, 200-217.
- BERRENDONNER A. *et alii*, *Macrosyntaxe II*, à paraître.
- BLANCHE-BENVENISTE C. (1990), *Le français parlé. Etudes grammaticales*, Paris, Editions du CNRS.
- BLANCHE-BENVENISTE C. (1989), "Constructions verbales 'en incise' et rection faible des verbes", *Recherches sur le français parlé* 9, 53-74.
- BLANCHE-BENVENISTE C. (1995), "De la rareté de certains phénomènes syntaxiques en français parlé", *French Language Studies* 5, 17-29.
- BLANCHE-BENVENISTE C. (1997), *Approches de la langue parlée en français*, Paris, Ophrys.
- BLANCHE-BENVENISTE C. (1997a), "Ponctuation et langue parlée", in *Le discours Psychanalytique. Revue de l'Association Freudienne* 18, 73-109.
- BLANCHE-BENVENISTE C. & A. CHERVEL (1969), *L'orthographe*, Paris, Maspéro.
- BLANCHE-BENVENISTE C. & C. JEANJEAN (1986), *Le français parlé. Transcription et édition*, Paris, Didier-INALF.
- BONNET C. & A.-M. FIGUET (1993), *Quand on apprend aux élèves à écrire des histoires*, Lausanne, Centre Vaudois de Recherches Pédagogiques.
- CATACH N. (éd.) (1988), *Pour une théorie de la langue écrite, Actes de la Table Ronde internationale C.N.R.S. - H.E.S.O., Paris, 23-24 octobre 1986*, Paris, Editions du CNRS.
- CHERVEL A. (1977), *Histoire de la grammaire scolaire... et il fallut apprendre à écrire à tous les petits Français*. Paris, Payot.
- CORBLIN F. (1998), "Celui-ci anaphorique: un mentionnel", *Langue française*, septembre 1998.
- DAMOURETTE J. (1939), *Traité moderne de ponctuation*, Paris, Larousse.
- GADET F. (1991), "Le parlé coulé dans l'écrit: le traitement du détachement par les grammairiens du XXe siècle", in LUZZATI D. (éd.) (1991), 110-124.
- GADET F. (1996), "Une distinction bien fragile: oral / écrit", *Travaux neuchâtelois de linguistique (TRANEL)* 25, 13-27.
- GELB I. J. (1963), *A Study of Writing* ³, London and Chicago, The University Chicago Press.
- GOODY J. (1979), *La raison graphique. La domestication de la pensée sauvage*, Paris, Minuit.
- GOODY J. (1986), *La logique de l'écriture*, Paris, Armand Colin.
- JEANNERET TH. (sous presse), *La coénonciation en français. Approches discursive, conversationnelle et syntaxique*, Berne, Peter Lang, coll. Sciences pour la communication.
- LUZZATI D. (éd.) (1991), *L'oral dans l'écrit = Langue française* 89.

- MOREAU M.-L. (1977), "Français oral et français écrit", *Le français moderne* 45-3.
- PELLAT J.-CH. (1989), "Indépendance ou interaction de l'écrit et de l'oral? Recensement critique des définitions du graphème", in CATACH N. (éd.) (1989), 133-148.
- Prieto L. J., "Lingue grafiche e lingue foniche", in VALLINI C. (éd.) (1983).
- [REICHLER]-BEGUELIN M.-J. (1997), "Le repérage spatio-temporel dans le discours rapporté: remarques sur les règles et les emplois", in K. BOGACKI *et al.* (éds), *Espace et temps dans les langues romanes et slaves*. Publications de l'Institut de Philologie romane, Université de Varsovie, 137-150.
- [REICHLER]-BEGUELIN M.-J. *et al.* (1988), *Ecrire en français. Cohésion textuelle et apprentissage de l'expression écrite*, Neuchâtel-Paris, Delachaux et Niestlé.
- REY-DEBOVE J. (1988), "A la recherche de la distinction oral/écrit", in CATACH N. (éd.) (1988), 77-90.
- SEGUIN J.-P. (1993), *L'invention de la phrase au XVIIIe siècle. Contribution à l'étude du sentiment linguistique français*, Louvain-Paris, Peeters.
- VACHEK J. (1985), "Contribution au problème de la langue écrite", *LINX* 12, 7-23 (1e parution 1939).
- VALLINI C. (éd.) (1983), *Scrittura e scrittura. Seminario interdisciplinare su teoria et prassi della scrittura*, Naples, Istituto Universitario Orientale.
- ZAY F. (1990), *Ecrire la parole. La représentation littéraire de la "langue parlée": typologie et description*, Mémoire de licence, Université de Fribourg.